



AU-DELÀ DES PARTICULARISMES: L'HISTOIRE COMPARATIVE DU DROIT

Colloque

Vendredi 12 mai 2017 de 9h à 18h
amphithéâtre Maurice Halbwachs

Comment envisager une culture juridique européenne ? L'histoire du droit propose des modèles de droit commun qui présupposent des particularismes juridiques. Le droit comparé postule, afin de procéder à une comparaison, une interface entre systèmes juridiques distincts. L'histoire comparative du droit s'efforce de retracer comment les interactions de différents groupes sociaux, dans différents ordres politiques qui se chevauchent en partie, ont contribué à la formation et au développement du droit, notamment à travers les 'sources' formelles du droit. Quel que soit le niveau de la gouvernance politique, les instruments juridiques qu'elle crée et dont elle se sert ont toujours leur particularité. Quelle que soit la densité de cette gouvernance, la particularité de son droit se voit toujours confrontée aux acteurs d'autres gouvernances publiques, tantôt dans son ordre interne, tantôt dans ses relations extérieures. L'histoire comparative du droit permet de reconnaître dans la longue durée des fondements partagés de normativités qui s'avèrent nécessaires pour assurer que cette confrontation puisse se réaliser pacifiquement.

Le colloque réunit des juristes et historiens du droit provenant de différentes traditions juridiques européennes, et ayant fait l'expérience de consacrer une grande partie de leurs travaux à des systèmes juridiques autres que celle de leur formation initiale. Leurs travaux témoignent ainsi, pour des périodes s'échelonnant du Moyen Âge à l'époque contemporaine, des conditions dans lesquelles une culture juridique parvient à incorporer et transcender les intérêts particularistes qui ont marqué les développements des droits en Europe.

Leçon inaugurale le jeudi 20 avril 2017 à 18 heures

Le droit européen a-t-il une histoire ? En a-t-il besoin ?

- 09h00** Ouverture du colloque
Alain WIJFFELS, *Collège de France*
- 09h15** Modène 1182. Entre contingence historique et création doctrinale des catégories juridiques : la naissance d'un paradigme nouveau de la propriété
Emanuele CONTE, *Université de Rome (Roma Tre), EHESS, Italie*
- 09h45** Du ius commune au common law. L'exemple du droit du témoignage devant les petty assizes au XIVe siècle
Yves MAUSEN, *Université de Fribourg, Suisse*
- 10h15** Diversity or Unity? Converging and Diverging Tendencies in the Administration of Justice in Ancien Régime Europe
Anja AMEND-TRAUT, *Université de Wurtzbourg, Allemagne*
- 10h45** Discussion et pause
- 11h30** Particularisme juridique et développements communs (Moyen Âge - Temps modernes) : une perspective suédoise
Mia KORPIOLA, *Université de Turku, Finlande*
- 12h00** L'histoire du droit des affaires est-elle une histoire européenne ?
Luisa BRUNORI, *CNRS Centre d'Histoire Judiciaire (Université de Lille-2)*
- 12h30** Discussion et pause déjeuner
- 14h15** Voting Designs for Collegiate Courts. The Circulation of Enlightenment ideas in Europe
Wolfgang ERNST, *Universités d'Oxford, Royaume-Uni et de Zurich, Suisse*
- 14h45** The French Codification as a Model? Its Failures in Western Legal Traditions: the Spanish Case
Aniceto MASFERRER, *Université de Valence, Espagne*
- 15h15** Discussion et pause
- 16h00** Un espace de communication : l'histoire constitutionnelle comparée entre cultures et traditions
Luigi LACCHÈ, *Université de Macerata, Italie*
- 16h30** La doctrine dans la construction du droit administratif : comparaisons françaises et anglaises
John BELL, *Université de Cambridge, Royaume-Uni*
- 17h00** Discussion
- 17h30** Conclusion
Alain WIJFFELS, *Collège de France*